



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ Deb Instant Foam

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit Deb Instant Foam
Numéro du produit IFS47ML-CAN, IFS400ML-CAN, IFS1L-CAN, IFS1TF-CAN

1.2. Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

1.3. Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur DEB CANADA
42 THOMPSON ROAD WEST,
WATERFORD,
ONTARIO,
N0E 1Y0
(519) 443-8697

Fabricant DEB CANADA
42 THOMPSON ROAD WEST
WATERFORD
ONTARIO
N0E 1Y0
(519) 443-8697

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 613-9966666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classement de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

Dangers pour l'environnement Non classé.

Environnemental Le produit contient une substance qui a un potentiel de création d'ozone photochimique.

Physicochimique Le produit est facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non classé.

Contient PROPANE-1-OL

2.3. Autres dangers

Liquide et vapeur inflammables.

Deb Instant Foam

SECTION 3: Composition/renseignement sur les ingrédients

3.2. Mélanges

ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	60-100%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2A - H319	
PROPANE-1-OL	10-30%
Numéro CAS: 71-23-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486761-29-XXXX
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H336	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition	Alcohol Denat. Aqua Propyl Alcohol Bis-PEG 12 Dimethicone Coco-Glucoside Glyceryl Oleate PEG-200 Hydrogenated Glyceryl Palmate PEG-7 Glyceryl Cocoate Behentrimonium Chloride Dihydroxypropyl PEG-5 Linoleammonium Chloride
--	--

SECTION 4: Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

Renseignements généraux	Consulter un médecin si les malaises persistent.
Inhalation	Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Ôter les vêtements contaminés.
Contact oculaire	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes surviennent après s'être lavé.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Inhalation	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
Ingestion	Peut provoquer la nausée, des maux de tête, l'étourdissement et l'intoxication.
Contact cutané	Non reconnu.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire grave.

Deb Instant Foam

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers spécifiques provenant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques INFLAMMABLE. Forme des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux La protection contre la poussière nuisible doit être de rigueur quand la concentration dans l'air dépasse 10mg/m³. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Combattre l'incendie à une distance sécuritaire ou à partir d'un périmètre protégé. Les récipients proches de l'incendie doivent être déplacés ou refroidis à l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Porter des vêtements de protection adaptés pour la prévention contre les éclaboussures et la contamination. Avoid inhalation of vapors and contact with eyes

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éliminer toute source d'allumage. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Fournir un système adéquat de ventilation. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité.

6.4. Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions pour l'utilisation Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions pour un stockage sécuritaire en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Précautions pour le stockage Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Deb Instant Foam

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 1000 ppm

PROPANE-1-OL

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH ppm

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) (CAS: 64-17-5)

DNEL	Professional - Inhalation; Effets locaux: 1900 mg/m ³ Professional - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg/jour Professional - Inhalation; Long terme Effets systémiques: 950 mg/m ³ Consumer - Inhalation; Effets locaux: 950 mg/m ³ Consumer - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 206 mg/kg/jour Consumer - Inhalation; Long terme Effets systémiques: 114 mg/m ³ Consumer - Oral; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg/jour
PNEC	- Eau de mer; 0.79 mg/L - Eau douce; 0.96 mg/l - Rejet intermittent; 2.75 mg/l - SMTEU (Station Municipale de Traitement des Eaux Usées); 580 mg/l - Sédiment (Eau douce); 3.46 mg/kg - Sédiment (Eau marine); 2.9 mg/l - Sol; 0.63 mg/kg
Immediate danger to life and health	3300 ppm

PROPANE-1-OL (CAS: 71-23-8)

DNEL	Industrie - Inhalation; Court terme Effets systémiques: 1723 mg/m ³ Consumer - Inhalation; Long terme Effets systémiques: 80 mg/m ³ Consumer - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 81 mg/kg/jour Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 136 mg/kg/jour Consumer - Oral; Long terme Effets systémiques: 61 mg/m ³ Consumer - Inhalation; Court terme Effets systémiques: 1036 mg/m ³ Industrie - Inhalation; Long terme Effets systémiques: 268 mg/m ³
PNEC	- STP; 96 mg/L - Eau douce; 10 mg/L - Eau de mer; 1 mg/L - Sédiment (Eau marine); 2.28 mg/kg - Rejet intermittent; 10 mg/L - Sol; 2.2 mg/kg - Sédiment (Eau douce); 22.8 mg/kg
Immediate danger to life and health	800 ppm

COCOGLUCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

Deb Instant Foam

DNEL	Travailleurs - Inhalation; Long terme Effets systémiques: 420 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 595000 mg/kg/day Population en général - Inhalation; Long terme Effets systémiques: 124 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 357000 mg/kg/day Population en général - Oral; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/kg/day
PNEC	- Eau douce; 0.176 mg/l - Eau de mer; 0.0176 mg/l - Rejet intermittent; 0.27 mg/l - SMTEU (Station Municipale de Traitement des Eaux Usées); 560 mg/l - Sédiment (Eau douce); 1.516 mg/kg - Sédiment (Eau marine); 0.152 mg/kg - Sol; 0.654 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Non pertinent.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Ne s'applique pas.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Ôter rapidement tout vêtement qui est devenu contaminé.

Protection des voies respiratoires

Non pertinent.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide clair.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcoolisé.
pH	pH (solution concentrée): 5.0-7.5
Point de fusion	Not Applicable°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78°C @
Point d'éclair	23°C Tag à creuset fermé.
Taux d'évaporation	1.4 (water =1)
Tension de vapeur	Not Available @ °C
Densité de vapeur	Not available
Densité relative	0.845-0.854 g/mL @ °C

9.2. Autres informations

Deb Instant Foam

Autres renseignements	None.
Volatilité	70-80
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 70-80% de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Aucun souci particulier concernant la stabilité.

10.3. Risques de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxidising Agents Aluminium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La protection contre la poussière nuisible doit être de rigueur quand la concentration dans l'air dépasse 10mg/m3. Oxydes de carbone.

SECTION 11: Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune donnée enregistrée.

Renseignement généraux Aucun danger spécifique reconnu pour la santé.

Inhalation Aucun danger spécifique reconnu pour la santé.

Ingestion Peut provoquer la nausée, des maux de tête, l'étourdissement et l'intoxication.

Contact cutané Aucune irritation de la peau ne devrait se produire si utilisé tel que recommandé.

Contact oculaire Cause une irritation oculaire

SECTION 12: Renseignements écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas prévu d'être toxique pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Deb Instant Foam

Résultats des évaluations PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non reconnu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Porter des vêtements de protection adaptés pour la prévention contre les éclaboussures et la contamination.

Méthodes d'élimination Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

SECTION 14: Renseignements relatifs au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU (ADR/RID) 1987

Numéro ONU (IMDG) 1987

Numéro ONU (ICAO) 1987

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Nom d'expédition des Nations Unies (ADR/RID) ALCOHOLS, N.O.S.

Nom d'expédition des Nations Unies (IMDG) ALCOHOLS, N.O.S.

Nom d'expédition des Nations Unies (ICAO) ALCOHOLS, N.O.S.

Nom d'expédition des Nations Unies (ADN) ALCOHOLS, N.O.S.

14.3. Classe (s) de danger relatives au transport

Classe de l'ADR/RID 3

Étiquette de l'ADR/RID 3

Classe de l'IMDG 3

Classe/division de l'ICAO 3

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de l'ADR/RID II

Groupe d'emballage de l'IMDG II

Groupe d'emballage de l'ICAO II

Deb Instant Foam

14.5. Dangers environnementaux

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-E, S-D

Code d'Action pour les Urgences •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Codes de restriction en tunnel (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au Recueil IBC

SECTION 15: Renseignements relatifs à la réglementation

15.1. Réglementation/Législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicables à la substance en question

Législation européenne Règlement (CE) No. 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel qu'amendé).
Règlement (CE) No. 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges (tel qu'amendé).
Directive 91/322/CEE de la Commission, du 29 mai 1991, relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en oeuvre de la directive 80/1107/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail.
Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (tel qu'amendé).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres renseignements

Commentaires concernant la révision Nouveau logiciel de gestion des Fiches de Données de Sécurité (FDS) Révision des informations

Date de la révision 07/17/2015

Révision 3

Date d'entrée en vigueur 07/16/2015

Numéro de la FDS 11222

Signature Deb Worldwide Healthcare Inc.

Phrases de risques intégrales Non classifié.
R11 Facilement inflammable
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Deb Instant Foam

Mentions de danger intégrales H225 Liquide et vapeur très inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.